



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 8 Août 2019

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RHODES
Mmes ANTONI, JAN, POUGET, VILLATOUX

Absents/Représenté(e)s :

M. BARLERIN (procuration à M. RHODES), M. RASSION,
Mme BERNARD (procuration à M. MAZEAUD), Mme COURBIER, Mme CROUZETTE (procuration à M. GERAUDIE), Mme MOUSNIER, Mme NOEL (procuration à Mme POUGET),

Secrétaire de Séance : Cathy VILLATOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05 et donne quelques informations.

- *Présentation d'Aurélié CASTRO : elle effectuera le remplacement d'Agnès GENG durant son congés maternité soit jusqu'au 9 décembre.*
- *Magali BONDURAND, responsable des services techniques nous quitte pour le Conseil Départemental. Suite à l'appel à candidature lancé, une vingtaine de CV sont parvenus en mairie. La commission de recrutement a eu la lourde tâche de choisir le remplaçant. Il s'agit de Dominique SOULIER, originaire de SEILHAC, qui a obtenu l'examen professionnel d'agent de maitrise. Il arrive de SAINT-GERMAIN-LES BELLES.*
- *Les travaux de l'église ont débuté en livrant quelques surprises : la dernière réfection de la toiture sur l'abside n'ayant pas été réalisée correctement, il est maintenant nécessaire de retirer les lauzes qui étaient posées et collées sur un dôme en béton. Le vide avait été comblé avec de la pouzzolane. Le coût supplémentaire est de 14 000 €. Il sera demandé à la DRAC une augmentation de la subvention. La souscription lancée à l'aide de la Fondation du Patrimoine a déjà recueilli 7 000 €.*
- *La réfection du pignon arrière du gymnase est terminée.*
- *Tulle Agglo ne réalisera finalement pas le revêtement de la rue des Grillons et de l'allée des Vergnes car des travaux d'assainissement doivent y avoir lieu. Ce sont donc l'allée des Violettes et la fin de la route de Magueur qui seront refaites. Ces travaux sont des restes à réaliser des années précédentes. **Il n'y a donc pas de nouveau travaux pour la commune effectués sur la voirie en 2019.***
- *Les travaux du funérarium avancent très bien.*
- *Du côté du Lac : l'eau est d'excellente qualité et de ce fait les prélèvements pour analyse s'espacent.*

- Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2019. Aucune remarque. Unanimité
- Adoption des conventions pour les ateliers scolaires avec
 - Mme COURTOIS Jayne : atelier ludique de l'anglais du 12 avril au 23 juin 2020 avec les CM1 et CM2 (M. JACQUET demande à ce qu'il n'y ait pas d'interférence entre cette activité et les cours qui sont dispensés par les enseignants au primaire).
 - Mme GAILLAC Laurianne : atelier d'initiation à la couture durant toute l'année scolaire.
 - Mme PORTE Laure : atelier d'éveil musical du 2 septembre 2019 au 7 avril 2020.

- PROFESSION SPORTS interviendra toute l'année scolaire avec plusieurs intervenants dans des domaines différents : pilates enfants, jeux, expression corporelle...

Unanimité

Un point est fait sur les effectifs prévus à la rentrée de septembre : actuellement 188 enfants sont inscrits.

Pour information, le Directeur de l'école part une année travailler au collège d'Egletons. Mme Neuville ancienne Directrice de la maternelle assurera son remplacement cette année scolaire.

- Tarif atelier médiathèque du 21 novembre 2019 : il s'agit d'un atelier de furoshiki (emballage avec du tissu, fabrication de sacs...) dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets. Cet atelier est ouvert à tous et la participation sera de 5 € par participant.

Unanimité

- Création d'un emploi de responsable des services techniques : le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe doit être créé afin de permettre le recrutement de Monsieur SOULIER Dominique. Il ne peut être recruté directement au grade d'agent de maîtrise car la demande doit être faite dans le cadre d'une promotion interne. Le nécessaire sera fait dans un deuxième temps. Cathy Jan s'interroge sur le montant de son salaire par rapport à celui de la précédente responsable, ce à quoi le Maire répond qu'il sera un petit peu inférieur. Les missions de Monsieur SOULIER seront recentrées sur le travail de terrain plutôt que sur des tâches administratives.

Unanimité

- Création d'une régie grande pêche : en vue de la vidange de l'Etang Neuf qui devrait avoir lieu les 14, 15 et 16 novembre 2019, il est nécessaire de créer une régie.

Unanimité

- Fixation des tarifs de vente du kg de poisson lors de la grande pêche de l'Etang Neuf :
 - Friture : 6 €
 - Carpe : 8 €
 - Tanche : 8 €
 - Poissons chats : 2 €
 - Ecrevisses : 2 €
 - Brochet : 14 €
 - Sandre : 24 €
 - Perche : 10 €

Unanimité

En raison des conditions climatiques de cet été et du déficit pluviométrique, la vidange pourrait être remise en

cause. Un arrêté du Préfet récent compromet fortement l'ouverture des vannes.

- Subvention exceptionnelle pétanque : le club de pétanque a organisé une manifestation de sport adapté. La mairie souhaite remercier le club pour ce geste en faveur du handicap et décide donc de lui attribuer une subvention de 60 €.

Unanimité

- Convention avec le Centre de Gestion / médecine du travail : La MSA (Mutualité Sociale Agricole) ne souhaitant plus effectuer cette mission pour les agents rentrant d'un long congé maladie, la visite médicale de reprise sera assurée par l'AIST (l'Association Interprofessionnelle de Santé de la Corrèze). Le tarif par agent se rendant à cette visite est de 73 €. Les visites périodiques ne sont pas concernées.

Unanimité

- Tulle Agglo - composition du conseil communautaire : en vue des prochaines élections municipales de 2020, il est nécessaire que chaque conseil municipal du territoire se prononce afin que soit déterminé le nombre de conseillers qui siégeront dans la prochaine assemblée. Le conseil municipal de SEILHAC vote pour la 4^{ème} variante qui permettra à 74 élus de siéger en conseil communautaire.

Unanimité

- Nom de rue au lotissement Le Poteau : M. QUINSAC ayant réalisé un lotissement privé au lieu-dit Le Poteau, il souhaite que la rue desservant ce lotissement porte le nom de « Clos de Marie » en mémoire de sa mère.

Unanimité

- Décisions modificatives budget principal : il s'agit d'ajustements budgétaires concernant le chapitre 23 (Immobilisation en cours) et le chapitre 21 (immobilisations corporelles) en dépense d'investissement et le chapitre 13 (subventions d'investissement) en recettes d'investissement.

Ainsi que pour le chapitre 012 (charges de personnels) en dépense de fonctionnement et le chapitre 013 (atténuation de charges) en recettes de fonctionnement.

Unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Jean Marc ARTIGUES informe l'assemblée de la présence d'un dépôt sauvage de végétaux route du bois de l'Arche. Il a constaté à plusieurs reprises le déversement d'herbe de tonte de branches issues de la taille de haies. Monsieur le Maire le remercie pour cette information et précise que tout sera mis en œuvre pour retrouver le coupable et faire cesser ces agissements.

La séance est levée à 20h30.